

DESCRIPTION DES VEHICULES

LOUAULT SR2LA

0 - GENERALITES									
0.1 - Constructeur :	REMOREQUES LOUAULT SARL 3, Rue des Prés 89170 - SAINT-FARDEAU								
0.3 - Marque :	LOUAULT								
0.4 - Désignation commerciale :	Néant								
0.5 - Catégorie internationale :	O4								
0.6 - Genre :	SREM								
0.7 - Types :	SR2LA								
0.7 - Versions :	25 - 28 - 33 C : freinage classique E : freinage électronique								
0.7.1 Décodage du type :	SR2 : semi remorque 2 essieux LA : Frein Meritor								
1 - CONSTITUTION GENERALE DU VEHICULE									
1.1 - Nombre d'essieux et de roues :	2 essieux 4 roues montées en simple ou en jumelé								
1.2 - Dimensions des pneumatiques :	Monte maxi : 445/65 R 22,5 Monte mini : 275/70 R 22,5 Indice de charge mini : 142 en monte jumelée pour PTC 33000 kg Indice de charge mini : 166 en monte simple pour PTC 33000 kg Indice de charge mini : 137 en monte jumelée pour PTC 28000 kg Indice de charge mini : 160 en monte simple pour PTC 28000 kg Indice de charge mini : 132 en monte jumelée pour PTC 25000 kg Indice de charge mini : 156 en monte simple pour PTC 25000 kg Indice de vitesse mini : J								
ou équivalents soit :									
- Rayon dynamique compris entre 0,464 m et 0,558 m									
1.3 - Constitution du châssis :	Composé d'une poutre centrale ou de 2 longerons métalliques réalisés en profilés laminés, en tubes, en tôles pliées ou en mécano-soudure, entretoisés ou non par des traverses. Le châssis peut être de forme droite ou surbaissée, télescopique ou non. Le col de cygne peut être déboîtable en option.								
2 - MASSES ET DIMENSIONS (Kg et m)									
Au sein de la présente notice, les essieux sont numérotés de l'avant du véhicule vers l'arrière.									
2.1 - Masse en Charge maxi admissible en service dans l'état :	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Versions</th> <th>25</th> <th>28</th> <th>33</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>25000</td> <td>28000</td> <td>33000</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Versions	25	28	33	25000	28000	33000	
Versions	25	28	33						
25000	28000	33000							
2.2 et 2.3	Sans objet								
2.4 - Masse en charge techniquement admissible :									
2.4.1 Sur essieu 1 :	8.000 9.000 10.500								
2.4.2 Sur essieu 2 :	8.000 9.000 10.500								
2.4.5 Sur sellette d'attelage :	10.000 11.000 13.000								
2.5 -	Sans objet								
2.6 - Voie avant :	1,820 à 2,150								
2.8 - Empattement entre axe d'attelage et milieu du groupe d'essieux, le véhicule doit s'inscrire dans la couronne de giration, en circulation Code de la Route :	4,700 à 10,000								
2.8.1 Distance entre essieux :	1,140 à 1,800								
2.9 - Poids à vide minimal du véhicule en ordre de marche (ces poids peuvent augmenter en fonction des options d'équipement) (*) :	2,900								
2.9.0 Total :	1,400								
2.9.1 Sur essieu 1 :	1,400								
2.9.2 Sur essieu 2 :	100								
2.9.3 Sur sellette d'attelage :									
2.10 - Porte-à-faux avant :	0,700 à 2,040								
	à faux arrière (à partir de l'axe du groupe d'essieux) : 1,400 à 4,500								
2.12 - Longueur hors tout maxi :	7,000 à 14,040								
2.12.1 Longueur hors tout (sous couvert R.433-1) :	14,040 à 16,660								
Uniquement pour carrosseries : porte-engin, plateau, savoyarde, carrosserie à parois latérales souples coulissantes.									
2.13 - Largeur hors tout maxi :	2,000 à 2,550								
2.13.1 Largeur hors tout (sous couvert R.433-1) :	2,550 à 3,000								
Uniquement pour carrosseries : porte-engin, plateau, savoyarde, carrosserie à parois latérales souples coulissantes.									
(*) Le poids exact du véhicule est précisé sur le Certificat de Conformité									
3. Sans objet									
4. Sans objet									
5 - SUSPENSION									
5.1 - Avant :	Sans objet								
5.2 - Arrière :	Mécaniques : Essieux rigides ou roues indépendantes, ressorts à lames avec bielles de réaction. Pneumatiques : Essieux rigides ou roues indépendantes, coussins élastiques sous pression d'air avec amortisseurs hydrauliques.								
5.3 - Essieux relevables :	Essieu n°1 ou essieu n°2 relevable sur option, sauf en suspensions à roues indépendantes. La descente de l'essieu relevé est assurée automatiquement lorsque la charge sur l'essieu au sol atteint 8000 kg.								
6 - DIRECTION									
6.1 - Essieux directeurs :	1 ou 2, sur option								
7 - FREINAGE									
7.1 - Freinage de service :	Version C : 1 circuit agissant sur toutes les roues, composé d'une ligne d'alimentation et de commande pneumatiques. Version E : 1 circuit agissant sur toutes les roues, composé d'une ligne d'alimentation pneumatique et d'une ligne de commande électrique. Une semi-remorque ne peut être attelée à un tracteur non équipé du raccord électrique conforme à la norme ISO 7638 à 7 broches.								
7.2 - Répartiteur de freinage :	Version C : Oui, la pression délivrée dans le circuit est modulée par un dispositif automatique pilotée en fonction de la charge sur le train roulant. Version E : Oui, la pression délivrée dans le circuit est modulée par l'intermédiaire d'un capteur de pression du système EBS, sur un coussin de suspension pneumatique								
7.2.1 Dispositif antibloqueur des roues :	Version C : Oui, suivant les configurations, 2S1M, 2S2M, 4S2M et 4S3M : 1 capteur est monté sur chaque roue de l'essieu 2 ou sur chaque roue et donnent les informations à 1, 2 ou 3 modulateurs par l'intermédiaire d'un calculateur électronique. Version E : Oui, suivant les configurations, 2S2M et 4S2M : 1 capteur est monté sur chaque roue de l'essieu 2 ou sur chaque roue et donnent les informations à 2 modulateurs par l'intermédiaire d'un calculateur électronique.								
7.3 - Frein de secours :	Assuré par l'indépendance des circuits de commande sur le véhicule tracteur.								
7.3.1 Frein en cas de rupture d'attelage :	Automatique par réserve d'énergie sur véhicule.								
7.4 - Frein de stationnement :	Par vases à ressorts sur 2 essieux. Avec 1 essieu au sol, l'essieu relevé descend automatiquement lorsque la commande de frein de parc est actionnée.								
7.5 - Mode de transmission des efforts aux roues :	Par air sous pression								
7.5.1 Frein de service :	Par air sous pression								
7.5.2 Frein de secours :	Mécanique								
7.5.3 Frein de stationnement :									
7.6 - Assistance des freins :	Oui, pneumatique								
7.6.1 Frein de service :	Oui, pneumatique								
7.6.2 Frein de secours :	Non								
7.6.3 Frein de stationnement :									
7.7 - Réservoirs de fluide ou d'énergie :	1 ou plusieurs réservoirs de capacité minimale de 105 litres								
	pour les défaillances : Celui du véhicule tracteur								